CAHIER DES CHARGES

DU MARCHE PUBLIC DE

FOURNITURES

AYANT POUR OBJET

"VENTE D'UN CHAPITEAU"

PROCÉDURE NÉGOCIÉE DIRECTE AVEC PUBLICATION PRÉALABLE

Pouvoir adjudicateur

Ville de Waremme

Auteur de projet

Ville de Waremme - Service Travaux, Sébastien DEPREZ
Rue Joseph Wauters 2 à 4300 Waremme

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES 4

I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ 4
I.2 IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR 4
I.3 PROCÉDURE DE PASSATION 4
I.4 FIXATION DES PRIX 4
I.5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE 5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES 5
I.7 DÉPÔT DES OFFRES 6
I.8 OUVERTURE DES OFFRES 6
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ 6
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION 6
I.11 VARIANTES 6
I.12 OPTIONS 7
I.13 CHOIX DE L'OFFRE 7

II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES 8

II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT 8
II.2 SOUS-TRAITANTS 8
II.3 ASSURANCES 8
II.4 CAUTIONNEMENT 9
II.5 CLAUSE DE RÉEXAMEN : RÉVISIONS DE PRIX 9
II.6 DÉLAI DE LIVRAISON 9
II.7 DÉLAI DE PAIEMENT 9
II.8 DÉLAI DE GARANTIE 9
II.9 RÉCEPTION 9

III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES 10

ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE 14

ANNEXE B: ATTESTATION DE VISITE 16

Pour toute question technique ou administrative concernant le présent cahier des charges, contacter

Nom : Ville de Waremme - Service Travaux
Adresse : Rue Joseph Wauters 2 à 4300 Waremme
Personne de contact : Monsieur Sébastien DEPREZ
Téléphone : 019 67 99 74
E-mail : sebastien.deprez@waremme.be

Réglementation en vigueur

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Dérogations, précisions et commentaires

Article 120 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013

Aucun délai de vérification n'est prévu.

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.
Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des fournitures : Vente d'un chapiteau de 30*10m avec plancher

Le chapiteau se trouve : Ville de Waremme – Hall de la Voirie, dépôt de l'Yerne, rue du Parc Industriel 6 à 4300 Waremme

I.2 Identité de l'adjudicateur

Ville de Waremme
Rue Joseph Wauters 2
4300 Waremme

I.3 Procédure de passation

Conformément à l'article 41, §1, 1° (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 214.000,00 €) de la loi du 17 juin 2016, le marché est passé par procédure négociée directe avec publication préalable.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Renon au marché
L'accomplissement de cette procédure n'implique pas l'obligation d'attribuer le marché. Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à passer le marché ou refaire la procédure sans qu'il ne puisse être réclamé quelque indemnité que ce soit (par exemple en cas de prix trop peu élevé).

I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à prix global.

Le marché à prix global est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

I.5 Motifs d'exclusion et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)
Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)
Non applicable.

Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)
Non applicable.

I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Les offres étant transmises par des moyens électroniques, le rapport de dépôt de l'offre doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée.

Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

Visite

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite afin de constater par lui-même l'état des différents éléments constituant le chapiteau. **Aucune réclamation à posteriori ne sera prise en compte ; le soumissionnaire ayant la faculté, lors de cette visite, de procéder à l'examen de l'ensemble des éléments constitutifs tels qu'ils sont entreposés. Aucun montage du chapiteau ne sera effectué.**

Prendre rendez-vous avec Mr Sébastien Deprez 019/67 99 74 (sebastien.deprez@waremme.be) ou Mr Pierre Godechal au 019 67 99 70 (pierre.godechal@waremme.be).

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier des charges (506.12/SD/NC/2020/811) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

L'offre doit être adressée à :

Ville de Waremme - Service Travaux
Rue Joseph Wauters 2
4300 Waremme

Le porteur remet l'offre à un membre du service des travaux ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin à l'adresse reprise ci-dessus.

La date et l'heure limites d'introduction des offres seront mentionnées dans l'avis de marché.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé dans les 7 jours calendrier après la réception du cahier des charges.

I.8 Ouverture des offres

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

I.10 Critères d'attribution

Le prix est l'unique critère d'attribution. Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée sur base du prix.

I.11 Variantes

Il est interdit de proposer des variantes libres.
Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

I.12 Options

Aucune option exigée ou autorisée n'est prévue.
Il est interdit de proposer des options libres.

I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée sur base du prix.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

Le collège communal est le fonctionnaire dirigeant du marché conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
En application des dispositions de l'article L1222-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le collège communal est le seul organe compétent habilité à contrôler l'exécution du marché.

Le collège communal est représenté par :

Nom : Monsieur Sébastien DEPREZ
Adresse : Ville de Waremme - Service Travaux, Rue Joseph Wauters 2 à 4300 Waremme
Téléphone : 019 67 99 74
E-mail : sebastien.deprez@waremme.be

II.2 Sous-traitants

Le soumissionnaire peut faire valoir les capacités de sous-traitants ou d'autres entités. Dans ce cas, il joint à son offre les documents utiles desquels ressort l'engagement de ces sous-traitants ou entités de mettre les moyens nécessaires à la disposition du soumissionnaire.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire demeure responsable envers le pouvoir adjudicateur lorsqu'il confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants.
Le pouvoir adjudicateur ne lie aucun lien contractuel avec ces sous-traitants.

Ces sous-traitants ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016, hormis le cas où l'entrepreneur, le fournisseur ou le prestataire de services concerné, conformément à l'article 70 de la loi, démontre vis-à-vis de l'adjudicateur avoir pris les mesures suffisantes afin de prouver sa fiabilité.

II.3 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.
Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

II.4 Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

II.5 Clause de réexamen : Révisions de prix

Il n'y a pas de révision des prix pour ce marché.

II.6 Délai de livraison

Enlèvement de la totalité des fournitures dans les 30 jours calendrier suivant la réception du paiement, sous peine d'une astreinte de 100 € par semaine de retard

Transport, en ce compris le chargement du matériel sera entièrement à charge de l'adjudicataire,

II.7 Délai de paiement

Paiement sur le compte IBAN : BE44 0910 0045 7545 ouvert au nom de la Ville de Waremme dans les 15 jours de la notification d'attribution du marché.

II.8 Délai de garantie

Aucun délai de garantie n'est applicable pour ce marché.

II.9 Réception

L'enlèvement du chapiteau vaut réception

III. Description des exigences techniques

Date de construction : 1997

Fournisseur : Schreiber SA

Dimensions : 30m x 10m

2,40m sous corniche

4,40m sous faîtage

Portes (fourniture en 2013)

- Double porte en aluminium anodisé de 2,0 m de large sur 2,0 m de hauteur
- Equipé de barres anti-panique
- Avec panneaux en aluminium dans la partie basse de l'ouvrant de 4 mm d'épaisseur et fenêtre en verre dans la partie supérieure de l'ouvrant
- Equipé d'un système de fixation sur la structure actuelle du chapiteau

Lestage (fourniture en 2013)

- 13 Blocs de lestage en béton de 1,0 m x 0,5 m x 0,5 m d'environ 400kg- avec passage pour fourches
- Equipé d'un anneau de sécurité homologué
- Sangle + Racaniac pour fixation sur blocs béton ou pour haubanage
- Housse de protection pour de lestage de 1,0 m x 0,5 m x 0,5 m

Entoilage (fourniture en 2013)

- Toile de toit 5x10m pour structure alu 10 m de large - Couleur : Blanc
- Toile de côté 5 m pour structure alu - Hauteur latérale : 2,40m - Couleur : Blanc
- Toile de côté 5 m avec fenêtre rectangulaire en mika 0,5 mm d'épaisseur avec croisillon pour structure alu - Hauteur latérale : 2,40m - Couleur : Blanc
- Toile triangulaire de pignon de 10 m de base – sans aération - Couleur : Blanc
- Toiture et côtés sont réalisés en toile de polyester plastifié 650 Gr/M², traitée selon résistance au feu NF M2 et DIN 4102 B1 (avec fourniture d'un certificat d'ignifugation des toiles). Ouverture par tirette centrale.
- Les toiles de côtés doivent être pourvues d'un ourlet sur la longueur supérieure et d'une bande de renfort de 13 cm sur la longueur inférieure. Les côtés doivent être fixés à la barre de sol par élastiques et suspendus à la toile de toit par un système de glissière.
- La toile de toit sera doublée sous toutes les barres de faîtières et de sablières et auront une poche pour la barre de tension.
- Toutes les toiles seront fournies dans des housses très robustes munies chacune de 4 poignées pour le transport.
- Chaque toile de coté sera équipée d'une tirette par une ouverture centrale de 2 ouvrants à l'exception des cotés équipés de fenêtre.

- Housse standard rectangulaire pour toits et triangles - Dim finies 160x125 cm - avec 4 poignées de transport
- Housse standard rectangulaire pour cotés - Dim finies 250x80 cm - avec 4 poignées de transport

Chauffage (fourniture en 2013)

- Conduit ventilation chauffage flexible annelé et renforcé - longueur 12 m diamètre 600mm.
- Conduit ventilation chauffage flexible annelé et renforcé - longueur 6 m diamètre 600mm.
- Chaudière sur remorque 106,7 kW – année 1997

Chapiteau

Structure aluminium autostable

- Portique en aluminium de section 126mm x 75mm, épaisseur 3mm, avec passe corde aux 4 angles de profil (voir documentation). Assemblage d'une ferme (sur le sol) : les profilés s'emboitent sur des angles en acier galvanisé. Pas un seul boulon. Les fermes sont reliées entre elle par des profils d'aluminium, section 80mm/3mm (5 profils entre deux fermes chaque fois) et par 2 barres de sol en acier galvanisé, section 60x40x2mm. Avec 6 jeux de câbles. **Prévoir le remplacement d'un profilé de portique 126X75X3MM (L5,40M)**

Plancher : éléments de plancher avec planches en sapin à réviser

Eclairage : suspentes à chaque ferme intermédiaire constituées de 2 phares halogènes

Photos non contractuelles :

ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET
"VENTE D'UN CHAPITEAU"

Procédure négociée directe avec publication préalable

Important : ce formulaire doit être complété dans son entièreté. Le montant total de l'offre doit être complété en chiffres ET en toutes lettres.

Personne physique
Le soussigné (nom et prénom) :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Domicile (adresse complète) :

Téléphone :
GSM :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

Soit (1)

Personne morale
La firme (dénomination, raison sociale) :
Nationalité :
ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :
GSM :
Fax :
E-mail :
Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :
(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

Soit (1)

Groupement d'opérateurs économiques (y compris la société momentanée)

Nom et prénom ou raison sociale des soumissionnaires et forme juridique :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Adresse ou siège social :

Nom et prénom ou raison sociale des soumissionnaires et forme juridique :
Qualité ou profession :
Nationalité :
Adresse ou siège social :

Ces données doivent être complétées pour chacun des participants au groupement.

Le groupement est représenté par l'un des participants, dont le nom est :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ (506.12/SD/NC/2020/811) :

pour un montant de :

(en chiffres, 21 % TVA comprise)

.....

(en lettres, 21 % TVA comprise)

.....

.....

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Sous-traitants

Il sera fait appel à des sous-traitants : OUI / NON *(biffer les mentions inutiles)*

Personnel

Du personnel soumis à la législation sociale d'un autre pays membre de l'Union européenne est employé :

OUI / NON *(biffer les mentions inutiles)*

Cela concerne le pays membre de l'UE suivant :

.....

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE B: ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 506.12/SD/NC/2020/811

Objet : Vente d'un chapiteau

Procédure : procédure négociée directe avec publication préalable

Je soussigné :
.....

représentant Ville de Waremme

atteste que :
.....

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le ....., afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de présenter une offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire, Pour Ville de Waremme,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre